

# **Règlement intérieur du Festival de Clips**

(à parapher et signer)

## **I/ Conditions de participation**

Pour participer au Festival de Clips, il suffit d'envoyer, via wetransfer, les éléments suivants à l'adresse [festival@clapdepaname.com](mailto:festival@clapdepaname.com) :

- Un lien de votre clip déjà réalisé.
- La fiche de renseignements remplie et signée.
- Le règlement intérieur paraphé et signé.
- Carte d'adhérent ou preuve du règlement des frais de participation.

Frais de participation de 20 euros à régler via le formulaire helloasso sur la page Festival de Clips du site internet : <https://clapdepaname.com/index.php/festival/>

Toute candidature dont les frais de participation n'auront pas été réglés sera refusée.

**La participation est GRATUITE pour les adhérents et les Audoniens !**

**Il est possible de postuler avec plusieurs clips en réglant les frais de participation pour chaque clip. Les personnes ayant réglé les frais d'adhésion peuvent postuler avec 2 clips gratuitement. S'ils souhaitent présenter un 3ème clip, ils devront s'acquitter des frais de participation.**

**Les participants au festival de clips doivent avoir l'autorisation des ayants droits de la musique utilisée pour le clip avec lequel ils postulent. L'association Clap de Paname se décharge de toute responsabilité si une musique a été utilisée sans l'accord ou l'autorisation de ayants droits.**

## **II/ Déroulement du processus de sélection**

Une fois la période pour postuler close, les organisateurs regarderont l'ensemble des clips reçus pour sélectionner les clips qui constitueront la sélection officielle. Les clips feront partis de la compétition devant un jury qui désignera plusieurs Prix.

Chaque clip sera visionné par l'ensemble des membres du Jury qui sélectionneront collégalement les clips en compétition. L'association Clap de Paname n'apportera aucune précision sur ses choix qui reste à sa discrétion.

### **III/ Acceptation du règlement**

La présentation d'un projet auprès du festival de clips organisé par l'association Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les auteurs candidats dans les meilleurs délais.

### **IV/ Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent atelier sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause, les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre de la résidence. Les informations personnelles ainsi que les scénarios envoyés ne seront pas divulgués ou utilisés en dehors de cet atelier.

### **V/ Droit à l'image**

Les personnes sélectionnées autorisent l'association Clap de Paname à prendre des photos et des vidéos ainsi qu'à communiquer dans un but de promotion et de communication, sur le site internet [www.clapdepaname](http://www.clapdepaname) et sur les réseaux sociaux de l'association.

Date :

Nom, Prénom et Signature